



## MAIRIE DE PESSINES

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 09 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 09 Mai à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

**Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 11 ; Votants : 14 ; Quorum : 8**

**Date de convocation** : 02 Mai 2023

**Présents** : Mrs DELHOUME Philippe – GARDAIS Olivier – DUMAND François - GOUINEAUD Frédéric – MIMOL Jean-Claude - BON Pierre – ROUX Stéphane et Mmes ERABLE Isabelle – MESLAND Christine – RÉMY Véronique - AUTANT Sophie

**Excusés** : Mme LUCAS Annick pouvoir à Mme AUTANT Sophie  
M. LESSEUR Thierry pouvoir à Mme MESLAND Christine  
Mme DE KERROS Isabelle à Mme ERABLE Isabelle

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme AUTANT Sophie

\*\*\*\*\*

**QUORUM** : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**PROCÈS-VERBAL** : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 Avril 2023 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **L'ORDRE DU JOUR** :

1. Délibération : Révision du montant du loyer à l'Association « L'Île aux Enfants »
2. Appel à projets « Heure Civique » - Demande de subvention
3. Travaux restauration toiture Église - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale accidentogène
5. Saint-Porchaire : Facture élève pour le gymnase
6. Fixation du tarif de la mise à disposition du tivolis et de la buvette
7. Informations et Questions diverses

#### 1) **Révision du montant du loyer à l'Association « L'Île aux Enfants »**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 25/06/2018 et du 04/07/2022 concernant la mise à disposition des locaux de l'école à l'Association « L'Île aux Enfants » pour le collège/lycée Montessori et la fixation du montant du loyer.

Compte tenu de la mise à disposition de la salle des fêtes à partir du 15 Août 2023, il est nécessaire de réviser le montant du loyer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE FIXER le montant du loyer mensuel à six cent vingt euros (620,00 €) à compter du 1er Septembre 2023 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Cette recette sera imputée à l'article 752 du budget.

## **2) Appel à projet « Heure Civique » - Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département lance un nouvel appel à projets sur la thématique de « L'Heure Civique » qui vise à favoriser la solidarité de proximité et à construire des réseaux d'acteurs locaux.

En partenariat avec l'Association « Voisins Solidaires », il valorisera les initiatives portées par les Communes et les associations qui s'engagent en faveur de l'Heure Civique, en mettant en œuvre des actions de terrains, telles que l'organisation d'événements intergénérationnels, le partage des activités, l'aide aux personnes, ...

Notre projet communal consiste au ramassage des déchets sur le domaine public pour lutter contre l'incivilité. Deux groupes seront prévus. Un groupe en charge du ramassage dans les fossés et l'autre dans les chemins de bois.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de Mme AUTANT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département et AUTORISE ce dernier ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **3) Travaux restauration toiture Église - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'Église est en mauvais état suite à la rupture d'une poutre ce qui a provoqué des gouttières et ce qui fragilise le toit de notre édifice.

Considérant la volonté municipale de procéder à la réfection complète de la toiture ;

Considérant le montant estimé des travaux à 60 817,04 € HT soit 66 898,74 € TTC ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département et AUTORISE ce dernier ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **4) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

\* Réalisation de réparations de chaussées au PATA pour un montant de 12 015,00 € HT soit 14 418,00 €;

\* Travaux à l'enrobeur projeteur pour un montant de 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'aide départementale et AUTORISE ce dernier ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **5) Saint-Porchaire : Facture élève pour le gymnase**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une facture du syndicat intercommunal du Collège Fontbruant de Saint-Porchaire concernant les frais de fonctionnement du gymnase.

Pour un enfant de la commune étant scolarisé dans ce Collège, la participation s'élève à 200 euros.

Après discussion avec le Conseil Municipal, Monsieur le Maire appellera le Syndicat intercommunal du Collège Fontbruant pour leur dire que nous ne sommes pas d'accord pour payer cette facture.

### **6) Fixation du tarif de la mise à disposition du tivolis et de la buvette**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition d'un tivolis d'une superficie de 192 m<sup>2</sup> et de la nécessité de fixer le coût de sa mise à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE DE FIXER le montant de la mise à disposition de la façon suivante :

\* Tivolis + buvette :

100,00 € pour le forfait week-end

50,00 € par journée supplémentaire

Caution d'un montant de 1 000,00 €

Chèque de réservation d'un montant de 50,00 €

Ces montants seront applicables au 1er juin 2023.

Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

Madame MESLAND signale qu'il faut faire attention pour les états des lieux surtout l'électroménager comme le four, le lave vaisselle, le micro-onde etc ...



## **7. Informations et Questions diverses**

a) Monsieur le Maire présente une invitation pour une conférence à la Rochelle le jeudi 15 juin 2023 à 14h30 sur le mal-être des jeunes et adolescents.

b) Le mercredi 11 mai à 9h30 aura lieu une réunion pour le lotissement « Champ Fleuri » avec le Maître d'œuvre, le concessionnaire, la RESE, le SDEER, Messieurs le Maire et LESSEUR.

c) Madame AUTANT nous fait part que la réunion du 26 mai pour l'heure civique a été annulée et elle attend une nouvelle date à ce jour.

d) Monsieur GARDAIS a participé au COPIL n°2 du PLUI dont la thématique était sur la présentation de l'état initial de l'environnement découpée en 6 points :

- 1- Le socle paysager,
- 2- Le socle physique (géologique),
- 3- La trame verte et bleue,
- 4- La ressource en eau,
- 5- L'énergie et le climat,
- 6- Les risques, la pollution et les nuisances.

L'avancée du PLUI est aujourd'hui en ligne avec le planning prévisionnel.

e) Madame ERABLE intervient pour le salon du bien-être et loisirs du 14 mai de 10h-18h, qui sera là pour l'accueil à partir de 8h ? M. BON, mesdames ERABLE et CAILLAUD et le soir pour le rangement messieurs DUMAND, GARDAIS, MIMOL et madame ERABLE.

Il est prévu pour les exposants un café ou jus d'orange avec des minis viennoiseries et chouquettes.

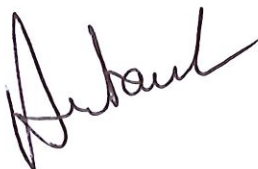
f) Monsieur le Maire questionne les conseillers sur la retransmission de la coupe du monde de Rugby en septembre dans le foyer.

g) Une personne qui a un terrain en zone AU sur la commune souhaiterait le vendre soit par un promoteur ou soit à la Mairie si elle est intéressée. Les Conseillers et monsieur le Maire se mettent d'accord pour que monsieur le Maire appelle cette personne pour en savoir plus.

h) Monsieur MIMOL nous interpelle pour signaler que l'éclairage public « les Allards » reste allumé, un dépannage sera demandé.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Sophie AUTANT



Le Maire,



Philippe DELHOUME